



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 10 Avril 2024 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

**Délibération N°2024-9**

Date de convocation : le 05 Avril 2024,

MATIERE : FINANCES  
LOCALES  
SOUS-MATIERE : DECISIONS  
BUDGETAIRES

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALALEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Jacqueline BESSET.

**OBJET :**  
**AFFECTATION DES**  
**RESULTATS 2023-RPE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Considérant que les résultats de la Résidence Autonomie Pierre Estève constatés au Compte de Gestion 2023 et compte administratif 2023 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif N+1.

Vu les résultats de clôture cumulés au 31/12/2023 à savoir :

Fonctionnement : + 239 834.61 €

Investissement : + 161 800.44 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats sur le budget primitif 2024 comme suit :

Section d'exploitation : R.002 Excédent reporté :  
239 834.61 €

Section d'investissement : R.001 Solde d'exécution N-1 :  
161 800.44 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 de la Résidence  
Autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 10 Avril 2024

Le Président,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

**17 AVR. 2024**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**12 AVR. 2024**

Et par publication le :

**17 AVR. 2024**

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20240410-DB20249RPE-DE  
Reçu le 12/04/2024